LE DEVOIR

Chronique

Escalade de la répression

Ce n’est pas parce qu’une action cause un désagrément qu’elle est dangereuse et immorale.

Aurélie Lanctôt

Chroniqueuse spécialisée dans les enjeux de justice environnementale, l'autrice est doctorante en droit à l'Université McGill.
Publié le 25 oct. 2024

Cela aura fait les manchettes de Gatineau à Sept-Îles : mardi matin, à Montréal, l’heure de pointe a été difficile pour les automobilistes parce que le pont Jacques-Cartier a dû être fermé à la circulation de manière impromptue. C’est que des militants écologistes des collectifs Last Generation et Antigone ont escaladé le pont pour dénoncer l’inaction des gouvernements en matière climatique et diffuser leurs revendications.

L’appel lancé était clair : fin de l’exploitation des énergies fossiles au Canada d’ici 2030 et transition juste pour les travailleurs de l’industrie, création d’un traité international de non-prolifération des énergies fossiles et mise sur pied d’un fonds pour réparer les dommages causés par la crise climatique.

Sans surprise, l’action a déclenché un flot de haine aussi prévisible qu’interminable, venant surtout des automobilistes coincés dans la circulation, à qui on s’est empressé de flanquer un micro sous le nez. Les acteurs politiques interpellés par l’action des militants, eux, ont profité de cette irritation populaire pour faire dévier la conversation : pas un mot sur les engagements climatiques, mais beaucoup de reproches adressés aux militants sur un ton méprisant et affecté.

À ce sujet, le ministre de la Sécurité publique, François Bonnardel, remporte sans doute la palme, lui qui en a profité pour casser du sucre même sur le dos des journalistes. Sur X, mardi matin, il a dénoncé cette méthode « égoïste » démontrant selon lui un manque de respect pour « les Québécois », avant d’ajouter que « donner du temps d’antenne à ces groupes extrémistes, c’est leur donner raison et les encourager à recommencer ».

La Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) a aussitôt dénoncé cette attaque et a rappelé que c’était dans la nature même du travail journalistique de rapporter les faits tout en soumettant les acteurs au coeur des événements à diverses questions quant à leurs motifs. On comprend en sous-texte que le ministre aurait préféré que l’on réserve aux militants écologistes le même traitement qu’aux personnes qui commettent des crimes haineux, ceux dont on estime que leurs propos sont trop abjects pour être relayés dans l’espace public. Le sous-entendu est subtil, mais la texture de la remarque n’échappe à personne.

Peut-être serait-il pertinent de rappeler, pour la forme, que ce n’est pas parce qu’une action cause un désagrément qu’elle est dangereuse et immorale. Susciter l’inconfort, un inconfort qui ne met en danger personne, est une stratégie pacifique qui n’a rien d’antidémocratique — au contraire. La gestion des tensions, de l’inconfort, bref, du conflit, cela fait partie de l’exercice démocratique.

Par ailleurs, ce n'est pas comme si les militants s'en tiraient à bon compte : c'est même tout le contraire. En plus de la déferlante de colère et de désapprobation, les trois militants arrêtés mardi ont été accusés de méfait et, fait notable, ils demeureront en détention au moins jusqu'à la semaine prochaine. La Couronne a évoqué la « dangerosité » des militants, ainsi que le risque d'éroder la confiance du public envers le système de justice, pour s'opposer à leur remise en liberté.

Ce n'est pas du tout commun pour une situation de ce type. Dans l'espace public, on a évoqué le fait que ces militants n'en étaient pas à leur première action — deux d'entre eux ont participé à l'occupation du terminal pétrolier de Valero, dans l'est de Montréal, en 2022, ainsi qu'au blocage du débarcadère de l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau cet été. Mais on peut craindre qu'il y ait quelque chose de plus dans cette décision, quelque chose qui a trait à l'intensification de la répression des mobilisations en lien avec la crise climatique.

Cela s'inscrit dans une tendance mondiale à la criminalisation et à la répression policière violente des mobilisations écologistes, qu'il s'agisse d'actions de sabotage ou d'occupations visant à protéger le territoire contre l'activité extractive ou le développement industriel — de l'opposition à la mine de charbon de Lützerath, en Allemagne, à la défense des forêts anciennes de Fairy Creek, en Colombie-Britannique.

Le Canada n'y échappe pas. On pense tout de suite à la lourde répression subie par les défenseurs du territoire de la Première Nation Wet'suwet'en, en Colombie-Britannique, qui se sont opposés corps et âme au passage de l'oléoduc de Coastal Gaslink sur leurs territoires ancestraux. D'ailleurs, en juillet 2024, la Cour suprême de la Colombie-Britannique a condamné le chef Dsta'hyl, du clan Likhts'amisyu, de la nation wet'suwet'en, à 60 jours d'assignation à résidence pour avoir violé l'ordonnance obtenue par Coastal GasLink afin de tenir les défenseurs du territoire à l'écart. Amnistie internationale a réagi à cette condamnation en déclarant que le chef Dsta'hyl devenait ainsi le premier prisonnier d'opinion au Canada. Ce n'est pas anodin.

Il y a une profonde ironie à voir les militants écologistes subir un traitement de plus en plus répressif à mesure que s'intensifient sous nos yeux les ravages causés par la crise climatique. Ces perturbations sont palpables, graves, immédiates. Je dis ironie, mais il s'agit en fait d'une idéologie : la criminalisation de l'action climatique participe aux formes contemporaines du climatonégationnisme.

Le problème, c'est qu'on prépare ainsi un avenir où les « désagréments » seront infiniment plus profonds que ceux causés par la fermeture d'un pont à l'heure de pointe.

Ce texte fait partie de notre section Opinion, qui favorise une pluralité des voix et des idées. Il s'agit d'une chronique et, à ce titre, elle reflète les valeurs et la position de son auteur et pas nécessairement celles du *Devoir*.